



# Bulletin d'inscription saison 2022-2023- Licence annuelle validité 1 septembre 2022 au 31 aout 2023



S'agit-il d'une première inscription ou d'un transfert

**OUI**

Complétez les rubriques

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

**NON**

Licence FFTA n°

\_\_\_\_\_

Complétez les rubriques 8 9 10 11 En cas de changement compléter 4 5 6 7 8 9 10 11

LE LICENCE

1 Nom : \_\_\_\_\_ 2 Prénom : \_\_\_\_\_ 3 Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe :  F  M Nationalité : \_\_\_\_\_

Pour encadrant & membre comité directeur Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

4 Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

5 Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

6 Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ (adresse mail valide pour recevoir votre licence et les informations)

LA LICENCE

7 Armes et pratiquées : Arc poulie  Classique  BareBow  Arc poulie nu  Arc droit  Arc chasse  Arc libre  Run Archerie

8 Licences et tarifs (Entourer le tarif choisi) <small>Les prix indiqués incluent l'assurance individuelle accident (0.25€)</small>		Licence	Licence + matériel + initiation (1) + élastique	Licence + matériel compétition (2)
Licence adulte (A)	Pratique club & compétition	128€	203€	248€
Licence adulte (L)	Pratique en club	120€	195€	240€
Licence adulte (E)	Sans pratique	99€	----	----
Licence jeune (J) <small>(entre 01/01/2003 et 31/12/2012)</small>	Pratique club & compétition	108€	189€	228€
Poussins (P) <small>(après 01/01/2013)</small>	Pratique club & compétition	89€	164€	209€
Découverte (D)	Pratique club <small>(Delivrable uniquement à partir du 1er mars)</small>	----	85€	----

9  Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé (cerfa 15699\*0), j'ai répondu NON à toutes les questions (annexe II-23, art.A 231-3 du code du sport)

Mode de règlement :

Chèque (à l'ordre « 1ère Cie d'archers Rochefortais »)

Chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Espèces \_\_\_\_\_ €  Ticket sport, autre \_\_\_\_\_ €

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur du club et accepte que les informations portées sur cette fiche soient traitées informatiquement, sachant que la loi du 6 janvier 1978 (art. 26 et 27) me donnent un droit d'accès et de rectification. (Tout changement d'adresse ou d'état civil doit être immédiatement signalé au président).  
Je déclare également avoir pris connaissance au tableau d'affichage de la notice d'assurance mentionnant les coordonnées de l'assureur, le numéro de contrat, la période de validité, l'étendue et le montant des garanties. En outre, je déclare avoir été invité(e) à souscrire, refuser ou étendre mes garanties individuelles.

10  J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéo...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à la pratique du tir à l'arc.  
 J'accepte de recevoir la newsletter du club (nombre variable en fonction de l'actualité)

11 Date et signature

A faire précéder de la mention «Lu et approuvé», mineur : signature des parents

Joindre **IMPERATIVEMENT** à la demande :

- Pour les mineurs, renseigner le questionnaire ci-joint si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, consulter un médecin avec le questionnaire.
- Pour les adultes, un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition datant de moins d'1 an lors de votre demande de première licence **OU** de cocher la case 9 après avoir rempli le questionnaire de santé. Si vous avez renouvelé à deux reprises votre licence vous devrez présenter un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la demande de licence.
- **Une photo d'identité** (seulement pour une première inscription au SAR Tir à l'Arc ou si la dernière fournie est très ancienne)
- **Votre règlement** Une réduction de 15 Euros est accordée à chaque inscription supplémentaire dans un même foyer. Possibilité de régler jusqu'en 3x (septembre, octobre et novembre) Le premier versement sera au minimum de 60€ pour un jeune et de 80€ pour un adulte.

(1) Pour une première inscription, le tarif comprend 25€/trimestre pour le prêt de matériel (arc d'initiation, flèches, carquois...). A partir de la seconde année, le tireur doit être équipé de petits matériels tels que : flèches, carquois, palette et bracelet...

(2) Le club dispose d'arcs de compétition complets(poignées et branches de différentes puissance) en valise. Ce matériel est mis à disposition moyennant 40€ par trimestre (mis à disposition par l'encadrement en fonction de la progression de l'archer).

**Ecole de tir (initiation des jeunes de 9 à 16 ans)** : Le club n'est pas responsable des faits et gestes de l'enfant en dehors des heures d'initiation.

Le responsable de la formation se réserve le droit de mettre à l'écart momentanément l'enfant indiscipliné et en cas de récidive de l'exclure définitivement.

**Horaires Tir en salle** : Consulter le tableau d'affichage ou le site du club.

SAR Tir à l'Arc - Complexe sportif du polygone - 17300 ROCHEFORT - <https://www.sartiralarc.fr> - Email : [club@sartiralarc.fr](mailto:club@sartiralarc.fr) ou [tresorier@sartiralarc.fr](mailto:tresorier@sartiralarc.fr)

Cadre réservé à la gestion

Contrôle

Comptabilité

Fichier FFTA

756200

Annexe 1 au règlement intérieur